

Charte d'engagement d'acheteur responsable de la CPAM des Deux-Sèvres



Introduction



La CPAM des Deux-Sèvres met en place depuis de nombreuses années **une politique RSO** qui se veut aujourd'hui **globale et transverse**.

Les achats publics représentent un vecteur stratégique de déclinaison de cette politique en externe, ainsi qu'un moyen de l'ancrer en interne dans les pratiques de gouvernances. Plus généralement, **garantir des achats responsables** constitue un **prérequis incontournable à l'affirmation d'une démarche de sobriété cohérente**.

Le présent document constitue **un référentiel** dans lequel vient **s'inscrire chaque commande de biens et services émise par la CPAM**, même ponctuelle et de faible montant. Il ne s'applique pas aux opérations de travaux pour lesquelles les engagements sociétaux seront davantage circonstanciés et ajustés selon la nature du projet.

Ce cadre est directement **inspiré des principes de l'économie circulaire**, dont l'achat constitue la première étape du cercle vertueux, comme garantie de pratiques durables et dans un objectif de performance défini autour de trois axes :



la maîtrise de son empreinte environnementale, à savoir l'émission de gaz à effet de serre et de déchets, la consommation d'énergie et de ressources matérielles et les impacts sur la biodiversité.



l'inclusion sociale en facilitant l'accès à la commande publique aux structures d'insertion par le travail et en incitant les fournisseurs à veiller à l'amélioration des conditions de travail de leurs collaborateurs notamment.



l'efficacité économique en conjuguant la recherche d'un achat sobre et qualitatif et la participation au développement du tissu économique local.

Cette charte d'engagements répond donc avant tout à une **volonté d'optimisation de l'achat**, dans le sens où à la recherche systématique de qualité déclinée dans ces trois axes, est **associée une démarche pérenne de sobriété qui permettra de maintenir la maîtrise des dépenses**.

Mais elle a également pour vocation de sensibiliser les partenaires économiques de la CPAM. Par la diffusion de ce document et par l'application de ses engagements, **l'Organisme ambitionne de jouer un rôle de plaidoyer des enjeux de développement durable**, en allant à la rencontre des opérateurs économiques au-delà d'échanges strictement commerciaux.

Les **15 engagements** qui la composent servent ce double enjeu, chacun à une étape différente du circuit d'achat et **selon 5 principes majeurs** :

1

S'interroger sur la nature réelle du besoin à satisfaire, sur la base des préceptes de l'économie circulaire et afin d'y apporter une réponse adaptée et satisfaisante.

2

Permettre l'accès à la commande publique pour l'ensemble des opérateurs économiques dans une démarche inclusive et facilitante.

3

Optimiser la performance environnementale des achats en challengeant les fournisseurs et en s'intéressant à l'ensemble du cycle de vie des produits.

4

Faire de nos achats un levier de développement territorial et d'insertion sociale.

5

Equilibrer durablement la relation client-fournisseur et établir des partenariats solides.

Afin de veiller au respect de ces engagements et de mesurer leur efficacité, **des indicateurs de suivi seront pilotés annuellement.**

En cohérence avec cette charte, les collaborateurs associés au processus achat et plus largement les salariés de la CPAM porteront une attention particulière à **maximiser la durée de vie des biens acquis par un usage vertueux**, à rendre possible **la réutilisation ou le réemploi** lorsque le produit ne répondra plus au besoin de l'Organisme et à **systématiser la valorisation des matières en toute fin du cycle de vie.**

S'interroger sur le besoin réel



01 Vérifier que la satisfaction du besoin passe nécessairement par un acte d'achat.

Analyser les demandes en concertation avec les prescripteurs en termes d'usage plutôt que de possession et en amont de la phase de recherche de la solution.

02 Identifier la solution satisfaisant le besoin et présentant l'empreinte environnementale la plus faible.

Etudier des solutions alternatives comme la location, le prêt ou la mutualisation par exemple, quitte à renoncer à l'achat.

03 Prolonger la durée de vie des produits.

Limiter l'utilisation de ressources neuves, de matières premières et la consommation d'énergie générée par les procédés de fabrication en étudiant l'opportunité de recourir à des biens de seconde main (occasion, reconditionné) ou issus du réemploi ou de la revalorisation de matière.

Faciliter l'accès à la commande publique



04 Simplifier les actes de candidatures.

Adapter le contenu et les exigences des dossiers de consultation à l'importance du marché en termes de montant et de complexité des prestations recherchées.

05 Accompagner les candidats dans leur démarche d'amélioration.

Proposer aux candidats non retenus un temps d'échange sur les aspects de leur offre à améliorer en vue d'une prochaine consultation.

06 Apprécier la qualité RSE des offres avec équité.

N'apprécier que les démarches et actions traduisant des engagements sociétaux ou environnementaux en lien direct avec l'objet du marché.

Optimiser la performance environnementale des achats



07 Mettre les achats au service de la démarche de sobriété en œuvre au sein de l'Organisme.

Porter une attention particulière à l'écoconception des produits proposés par les candidats : prise en compte de l'origine des matériaux, des conditions de fabrication et de mise à disposition (livraison, conditionnement, stockage, ...), de la durée de vie présumée des produits, des possibilités de valorisation en fin de vie.

08 Tirer profit de l'expertise des opérateurs économiques pour garantir l'innovation et la performance de nos achats.

Formuler nos attendus en termes de fonctionnalités et d'usages plutôt que par des caractéristiques techniques, ou en invitant dès que possible à la formulation de variantes.

09 Inciter les opérateurs économiques à développer une politique RSE.

Apprécier les efforts et la performance des fournisseurs en matière de RSE à leur juste mesure en pondérant les critères de manière ambitieuse.



10 Participer à la bonne santé financière de nos fournisseurs.

Apporter la plus grande attention au respect du délai légal de paiement des factures et s'efforcer pour les petites entreprises de raccourcir ce délai, en privilégiant dès que possible un paiement direct par carte d'achat.

11 Faciliter l'accès à la commande publique aux structures d'insertion par le travail.

Réserver certaines prestations de services aux structures inclusives lorsque le travail préalable de sourcing a permis de confirmer leur capacité à répondre au besoin.

12 Inciter les fournisseurs à développer une politique RH inclusive.

Pour les marchés ouverts à tous les candidats, inclure à chaque dossier de consultation et quelle que soit la nature de l'achat des dispositions en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, de la lutte contre les discriminations, de l'emploi de personnes en situation de handicap, et/ou des démarches de qualification.

Equilibrer durablement la relation client-fournisseur



13 Garantir la transparence des procédures et l'égalité de traitement.

Définir dès le début de la relation commerciale une échelle graduée de gestion des non conformités et des procédures de contentieux.

14 S'engager sur des valeurs partagées.

Présenter à nos fournisseurs, via cette charte notamment, des engagements de responsabilité à la hauteur des engagements de qualité qui leur sont demandés dans les dossiers de consultation.

15 Instaurer avec les fournisseurs une relation de confiance propice au dialogue.

Privilégier l'échange et la négociation dans la résolution des litiges en se positionnant dès le début de la relation commerciale dans un rôle d'aide et de facilitation dans une recherche mutuelle d'optimisation de la qualité des prestations. L'application de pénalités n'intervient qu'en ultime recours.

*Christine LASSERRE, Directrice de la
CPAM des Deux-Sèvres*